



COMMISSAIRE AUX
ÉLECTIONS FÉDÉRALES

RAPPORT **ANNUEL**

2024-2025

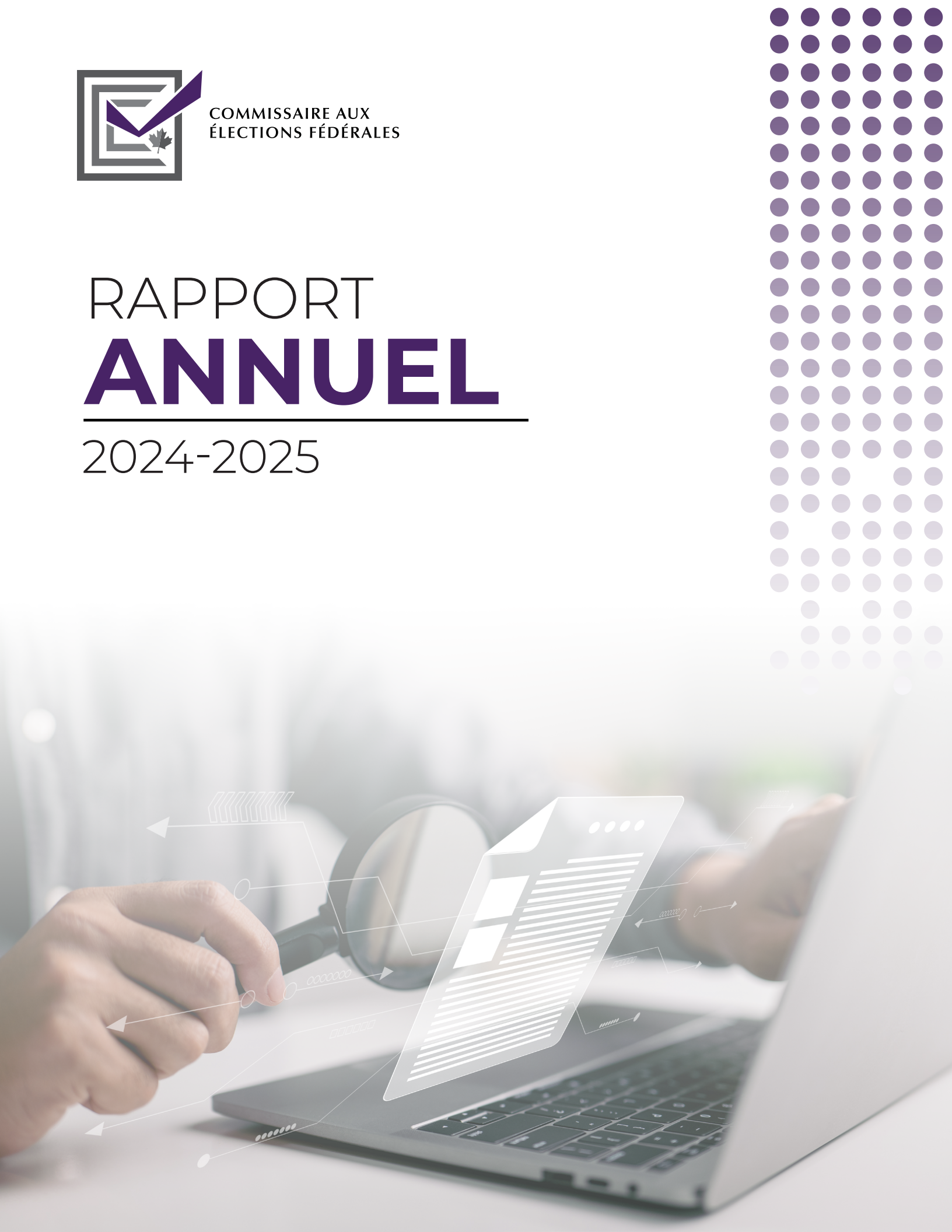


Table des matières

MESSAGE DE LA COMMISSAIRE	1
À PROPOS DE NOUS.....	3
Mandat.....	3
En chiffres : Rétrospective du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.....	4
SURVOL DE L'ANNÉE	5
Répartition des dossiers.....	5
Renvois d'Élections Canada.....	7
Budget du BCEF.....	8
Lutte contre l'ingérence étrangère dans les élections fédérales.....	9
Modernisation du BCEF	10
Préparation électorale.....	11
Rayonnement, sensibilisation et collaboration.....	11
REGARD SUR L'AVENIR.....	13
Travaux en lien avec la 45 ^e élection générale.....	13
Recommandations de modifications législatives.....	13
Financement et dotation de postes.....	13
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS.....	14

MESSAGE DE LA COMMISSAIRE



C'est avec un sentiment de fierté que je vous présente le rapport annuel du Bureau de la commissaire aux élections fédérales (BCEF), qui rend compte du travail réalisé durant l'exercice du 1er avril 2024 au 31 mars 2025.

Le mandat qui m'est confié en vertu de la *Loi électorale du Canada* (la LEC) consiste à veiller au respect des règles qui encadrent les élections fédérales au Canada. Ce rôle est fondamental pour renforcer la confiance du public dans le processus électoral canadien.

Au moment d'écrire ces lignes, la 45^e élection générale fédérale vient tout juste d'être bouclée. Les efforts soutenus du BCEF pour se préparer à la tenue de cette élection ont orienté une importante partie de notre travail en 2024-2025 afin d'anticiper les enjeux qui pourraient survenir dans l'environnement électoral et d'être en mesure d'y répondre avec efficacité.

Comme la période électorale a été déclenchée peu de temps avant la fin de l'exercice, le présent rapport ne rend pas pleinement compte des activités et observations du BCEF liées à l'élection. Celles-ci feront l'objet d'une analyse plus détaillée dans le prochain rapport annuel. Néanmoins, pour un premier regard sur les plaintes reçues par mon bureau au cours de la période électorale, je vous invite à consulter les [statistiques préliminaires](#) que

nous avons publiées en juin 2025. Bien qu'il s'agisse de données brutes, elles dressent un portrait des grandes tendances en matière de préoccupations des Canadiennes et des Canadiens à l'égard du processus électoral, ainsi que des principales observations du BCEF entre le 23 mars et le 28 avril 2025.

« Tout au long de l'exercice 2024-2025, nous avons misé sur la modernisation de nos pratiques et outils, sur le renforcement de nos partenariats et sur une préparation rigoureuse en vue d'une éventuelle élection générale. Encore cette année, je tiens à souligner l'excellence du travail accompli par l'ensemble de l'équipe du BCEF. »

Qu'il s'agisse de notre participation à la deuxième phase des travaux de l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les élections de 2019 et 2021, de la tenue du tout premier Forum international sur le contrôle d'application de lois électorales, ou encore des démarches entreprises pour permettre au BCEF d'accéder au Réseau canadien Très secret, chaque initiative a contribué à affiner notre approche face aux enjeux émergents.

Depuis plusieurs années déjà, notre organisation évolue dans un environnement électoral de plus en plus complexe. À ce titre, nous avons modernisé notre structure organisationnelle et mis en place un nouveau

modèle opérationnel pour mieux répondre aux allégations de contraventions à la LEC signalées à notre bureau. Par ailleurs, une augmentation du budget accordé au BCEF avait été annoncée au printemps 2025 avant la dissolution du dernier gouvernement. Ce financement visait notamment à renforcer nos capacités d'enquête et à nous doter des outils nécessaires pour faire face aux défis modernes de l'écosystème électoral. Son annonce témoigne de l'importance accordée au mandat et à l'expertise du BCEF et de la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les différents partenaires afin de combattre efficacement les menaces à l'écosystème électoral.

Finalement, j'aimerais souligner que lors de la campagne électorale, les Canadiennes et les Canadiens ont joué un rôle essentiel en signalant leurs préoccupations à mon bureau. D'ailleurs, le très grand nombre de plaintes envoyées au BCEF témoigne de l'importance que la population accorde à la santé des élections fédérales au Canada. Mais le travail du BCEF ne s'arrête pas à la fin d'une élection. En effet, les enquêtes, les analyses ainsi que les efforts de sensibilisation et de collaboration se poursuivent bien au-delà du jour du scrutin. De plus, comme le prévoit la LEC à la suite d'une élection générale, nous prévoyons la préparation d'un rapport de recommandations. Ce rapport s'appuiera en partie sur l'expérience vécue au cours de l'élection et j'y proposerai des modifications législatives souhaitables pour améliorer l'observation et le contrôle d'application de la loi.

Je termine en remerciant toutes les personnes qui ont contribué à notre mission cette année, au sein de notre organisation

et parmi nos partenaires. Je tiens aussi à saluer les membres du public qui prennent le temps de signaler des situations qui pourraient contrevenir à la LEC. Votre vigilance fait une réelle différence.

Merci de votre confiance.

Caroline J. Simard

Commissaire aux
élections fédérales



*Photo par :
Esther Campeau*

À PROPOS DE NOUS



Mandat

La commissaire aux élections fédérales (la CEF ou commissaire) est la haute fonctionnaire indépendante chargée de veiller à l'observation et au contrôle d'application de la *Loi électorale du Canada* (la LEC) et de la *Loi référendaire fédérale*.

Le rôle de la CEF dans la protection de l'intégrité des élections fédérales

- La commissaire et son personnel traitent les plaintes liées aux élections fédérales et mènent des examens et des enquêtes afin de déterminer si des contraventions à la LEC ont été commises. En tel cas, la commissaire peut prendre des mesures adéquates pour assurer le respect de la LEC.
- La commissaire peut initier un examen ou une enquête à la suite d'une plainte, mais elle peut aussi le faire de sa propre initiative.
- Le travail de la CEF contribue au maintien de l'intégrité du système électoral fédéral canadien. La CEF et son personnel veillent à ce que chaque participant respecte la loi qui régit les élections fédérales. Cela garantit l'égalité des chances pour tous les participants au processus électoral fédéral.

Restez branchés aux nouvelles de la CEF

www.cfe-cce.ca

Des informations concernant les mesures formelles prises par la CEF sont publiées sur son site Web, sur ses plateformes de médias sociaux, et par l'entremise d'[alertes par courriel](#).

La CEF dans les réseaux sociaux



[X](#)



[Facebook](#)



[LinkedIn](#)



[YouTube](#)

En chiffres : Rétrospective du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Plaintes

22 866 NOUVEAUX DOSSIERS

Ces dossiers sont issus de plaintes déposées par le grand public et des entités politiques, des renvois d'Élections Canada, ainsi que des dossiers ouverts à l'initiative de la CEF.



Mesures formelles publiées sur le site Web de la CEF

100

SANCTIONS
ADMINISTRATIVES
PÉCUNIAIRES

9

ENGAGEMENTS

Lorsque la CEF règle un dossier en utilisant des mesures formelles, certaines informations sont alors rendues publiques sur son site Web.

Mesures informelles prises par la CEF

La CEF peut aussi régler certains dossiers de façon informelle dans les cas d'actes ou d'omissions considérés comme des incidents mineurs.

Les mesures informelles visent à encourager le respect de la LEC et à éviter que les règles soient enfreintes à l'avenir.

167

Dossiers réglés par l'envoi
de lettres d'information

554

Dossiers réglés par l'envoi
de lettres d'avertissement

18

Dossiers réglés par d'autres moyens de
communication, tels que les courriels et les appels

SURVOL DE L'ANNÉE



Répartition des dossiers

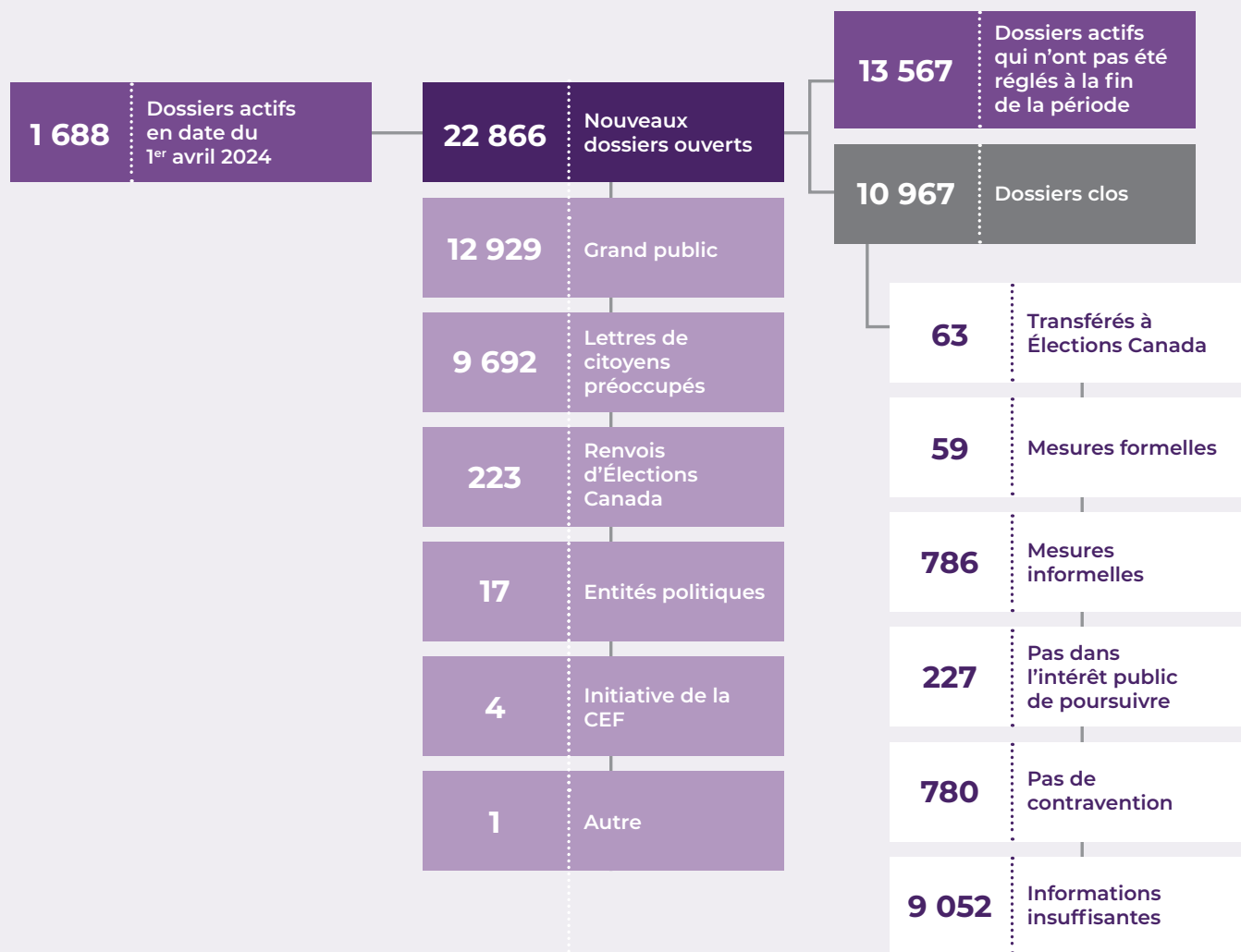
Le BCEF reçoit des plaintes du public ainsi que des renvois d'Élections Canada ou d'autres organismes gouvernementaux. Chaque plainte ou renvoi se traduit par l'ouverture d'un dossier. Les statistiques dans le tableau suivant illustrent le nombre de dossiers sur lesquels le personnel du BCEF a travaillé entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025.

Il arrive parfois que plusieurs personnes portent plainte au sujet d'un même événement ou d'une même situation factuelle alléguée. Ce phénomène s'explique en grande partie par l'effet d'amplification des médias sociaux qui peuvent accroître la visibilité d'un enjeu et inciter de nombreuses personnes à soumettre une plainte ou une lettre. Dans de tels cas, bien que l'allégation soit examinée dans son ensemble, le bureau ouvre un dossier distinct pour chaque plainte ou lettre reçue.

À titre d'exemple, avant la fin de l'exercice financier 2024-2025, le BCEF a reçu près de 10 000 lettres de la part de citoyens préoccupés demandant une enquête sur des allégations d'ingérence dans le processus électoral. Ces lettres portaient toutefois uniquement sur deux situations factuelles distinctes. Ainsi, bien que le volume de correspondance ait été important, les enjeux soulevés étaient limités en nombre, ce qui illustre l'impact qu'un petit nombre d'événements peut avoir sur le nombre de dossiers ouverts.



Répartition des dossiers du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

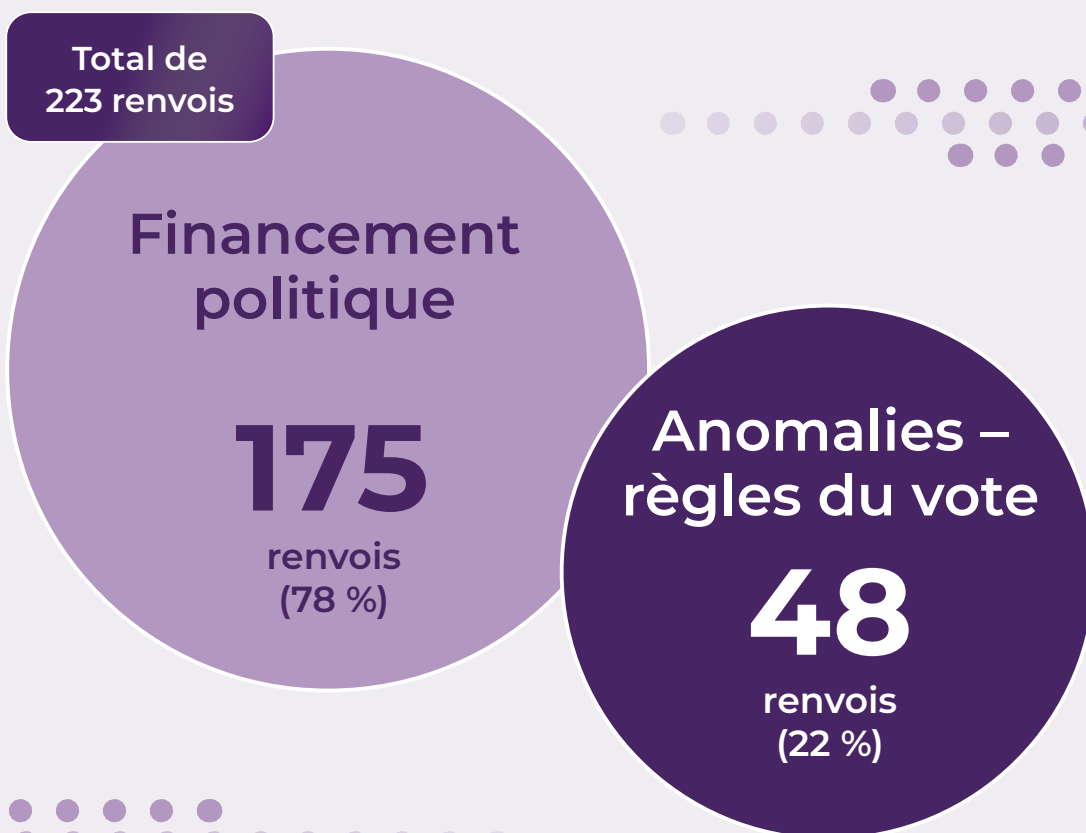


Renvois d'Élections Canada

La commissaire reçoit de nombreux dossiers provenant d'Élections Canada. On les appelle communément des renvois. Durant la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, Élections Canada a envoyé un total de 223 dossiers au BCEF. De ces dossiers, 175 d'entre eux portaient sur des contraventions potentielles aux règles de financement politique. Les 48 autres renvois portaient sur des dossiers présentant des anomalies en lien avec les règles du vote lors d'une élection fédérale.

Quel que soit l'enjeu, comme pour les plaintes du public, tous les renvois transmis par Élections Canada sont examinés.

Sujets des renvois reçus



Budget du BCEF

Le financement du BCEF provient de deux sources. Le BCEF est financé en partie par un crédit annuel, c'est-à-dire un budget que le Parlement approuve chaque année par la tenue d'un vote. Ces fonds alloués couvrent uniquement les salaires des employés qui occupent des postes à durée indéterminée.

La commissaire peut aussi utiliser des fonds non attribués du Trésor pour toutes autres dépenses. Cette autorisation garantit à la CEF d'avoir accès au financement nécessaire pour mener son travail d'enquête de façon indépendante du gouvernement. Ces fonds couvrent les salaires des employés nommés pour une période déterminée, y compris les employés occasionnels et les postes pour étudiants. Les autres dépenses de la commissaire, telles que le paiement des consultants et les dépenses associées aux déplacements et à la formation sont également payées à l'aide de fonds non attribués du Trésor.

Fonds alloués	Fonds non attribués – Trésor		Total
Salaires* des postes dotés pour une période indéterminée	Autre rémunération - Salaires	Autres dépenses	
4 233 276 \$	3 363 881 \$	1 210 238 \$	8 807 395 \$

** Les avantages sociaux de tous les employés sont inclus dans les fonds non attribués du Trésor.*

Lutte contre l'ingérence étrangère dans les élections fédérales

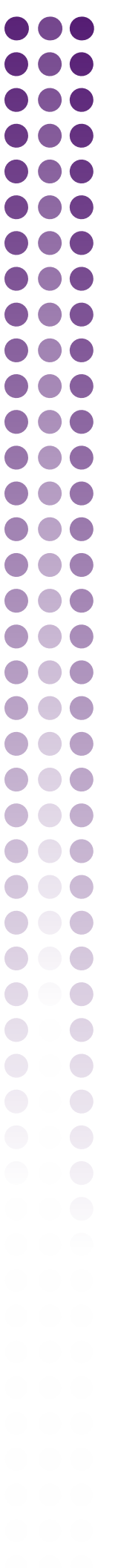
La lutte contre l'ingérence étrangère dans les élections a été une grande priorité pour le BCEF tout au long de l'exercice. D'ailleurs, le 17 septembre 2024, la commissaire et la sous-commissaire aux Opérations du BCEF ont témoigné dans le cadre de la deuxième phase de l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux. La CEF a rappelé la portée de son mandat en vertu de la LEC, en particulier en ce qui concerne les activités qui pourraient constituer de l'ingérence étrangère dans un contexte d'élections fédérales.

La commissaire a également informé l'Enquête publique de la conclusion de son examen d'allégations d'ingérence dans la région métropolitaine de Vancouver durant l'élection générale de 2021. Un second dossier lié à une course à l'investiture, celui-ci dans la région métropolitaine de Toronto, était toujours en cours au moment du témoignage et a été conclu avant la fin de l'exercice couvert par le présent rapport. Les examens approfondis des allégations et l'évaluation des contraventions possible à la LEC dans les grandes régions de Vancouver et de Toronto sont maintenant terminés. Dans ces deux dossiers, le BCEF a conclu qu'il y avait absence ou insuffisance de preuve pour démontrer qu'une contravention à la LEC a été commise. Néanmoins, l'examen de ces dossiers a permis de faire la lumière sur divers défis d'enquête et de souligner l'importance d'une collaboration étroite avec ses partenaires du milieu de la sécurité nationale et du renseignement.

Compte tenu de la portée limitée de son mandat face à l'ingérence étrangère, la CEF a expliqué l'importance du partage d'information en temps opportun, ce qui est essentiel pour améliorer la détection des menaces envers notre démocratie, y compris celles d'origine étrangère.

À la suite de son témoignage, et en vue d'appuyer la commission d'enquête dans la préparation de son rapport final, la CEF lui a soumis une liste de considérations concernant l'observation et le contrôle d'application de la LEC visant à renforcer la capacité du Canada à lutter contre l'ingérence étrangère.





Modernisation du BCEF

En 2024-2025, le BCEF a amorcé une importante transformation organisationnelle pour mieux remplir son mandat, à court comme à long terme. Les changements apportés à sa structure et à ses opérations visent à mieux répondre au volume croissant de plaintes et d'enquêtes, à leur complexité grandissante et aux réalités de l'environnement numérique.

La modernisation du Bureau découle d'un exercice de planification stratégique et d'une évaluation indépendante qui ont révélé que certains ajustements étaient nécessaires pour permettre au BCEF de remplir efficacement son mandat à la lumière du contexte électoral actuel. Pour y arriver, le BCEF a identifié les capacités essentielles à ajouter à son organisation et s'est assuré que sa structure et ses postes soient comparables à ceux d'organismes similaires. Il a aussi mis en place une nouvelle méthode de gestion des dossiers en fonction des risques en vue d'améliorer l'efficacité et éviter le dédoublement des tâches. Grâce à un exercice de réallocations internes de ressources, le BCEF a pu entamer son travail de stabilisation de ses effectifs (conversion de quelques postes temporaires en postes permanents) afin de réduire sa dépendance aux ressources contractuelles et retenir les compétences nécessaires pour livrer son mandat.

Cette modernisation permettra au BCEF d'être plus agile et prêt à réagir dans un contexte où les élections fédérales peuvent survenir plus fréquemment compte tenu de gouvernements minoritaires consécutifs. Elle repose sur le renforcement de l'expertise du personnel, l'accès à la formation et un investissement en ressources humaines et technologiques. Toutefois, la petite taille de l'organisation et ses contraintes budgétaires actuelles limitent sa marge de manœuvre.

La capacité du BCEF à gérer et traiter le renseignement constituait un autre élément central de sa modernisation. D'ailleurs, l'Enquête publique, ainsi que des comités parlementaires et sénatoriaux, ont reconnu l'importance pour le BCEF d'avoir les moyens de traiter le renseignement pour répondre aux réalités modernes de l'écosystème électoral. À ce titre, à l'automne 2024, le BCEF a mis sur pied une équipe qui peut recevoir, protéger et traiter l'information classifiée, y compris le renseignement, tout en assurant que ce travail se fasse indépendamment du travail d'enquête. Malgré ces avancées, le défi de convertir le renseignement en preuve admissible persiste, comme pour d'autres organismes d'enquête au pays.

Préparation électorale

En 2024-2025, parallèlement à sa transformation organisationnelle, le BCEF a consacré une part importante de ses efforts aux préparatifs en vue de la 45^e élection générale fédérale. L'objectif était de mettre en place les mécanismes, la formation et les outils nécessaires avant le déclenchement de l'élection. Au cours de la même période, quatre élections partielles ont eu lieu en Ontario, au Québec, au Manitoba et en Colombie-Britannique, ce qui a également mobilisé les ressources du BCEF.

Toujours dans un esprit de modernisation et de préparation électorale, le BCEF a continué de renforcer sa capacité à anticiper, comprendre et traiter les enjeux émergents de l'environnement électoral. À ce titre, une stratégie de gestion de l'information a été mise en œuvre. Celle-ci comprend la surveillance des tendances technologiques, l'analyse des risques, l'adoption des pratiques exemplaires et la mise à jour des connaissances du personnel. Des analyses ont notamment été menées sur les risques liés aux technologies comme l'intelligence artificielle, y compris l'utilisation d'hypertrucage, et des ateliers de simulation ont permis de valider la préparation opérationnelle du BCEF en contexte électoral.

Par ailleurs, le BCEF a poursuivi ses activités d'engagement auprès de diverses plateformes numériques. Ces échanges avaient pour objectif d'établir des canaux de communication efficaces pour intervenir rapidement en cas d'activités contrevenant à la LEC menées en ligne, ou pour obtenir des éléments de preuve à l'appui de dossiers d'enquête. Ces démarches ont porté fruit et ont notamment facilité le retrait rapide de contenu problématique affiché sur les médias sociaux pendant la campagne électorale.

Rayonnement, sensibilisation et collaboration

En 2024-2025, le BCEF a renforcé le cadre de collaboration avec certains partenaires par la mise à jour de ses protocoles d'entente et ses ententes de service. La collaboration avec un réseau diversifié de partenaires et parties prenantes demeure essentielle, tout en respectant l'indépendance du BCEF dans l'exercice de son mandat.

En plus d'élargir son réseau de partenaires, au cours de l'année, le BCEF a également entrepris et participé à plusieurs initiatives de rayonnement. En septembre 2024, le BCEF a organisé et présidé la première rencontre du Forum international sur le contrôle d'application de lois électorales, réunissant des représentants de divers pays pour échanger sur les enjeux communs, les enseignements tirés et les pratiques exemplaires. Ce forum, encore à ses débuts, vise à établir un dialogue continu entre les organisations des pays membres et à augmenter les efforts collectifs dans la protection des élections à l'échelle mondiale.

Dans le même esprit d'échange international, le BCEF a accueilli une délégation de la Commission électorale nationale de la Corée du Sud en octobre 2024 afin de discuter de pratiques exemplaires en matière de contrôle d'application et de sujets communs aux deux organisations. De plus, en décembre 2024, la sous-commissaire aux Opérations a participé à un panel de discussion portant sur les menaces les plus importantes pour les élections dans le cadre de la conférence annuelle du *Council on Governmental Ethics Laws* (COGEL).

Tout au long de l'exercice financier, le BCEF a également poursuivi ses efforts de sensibilisation auprès de ses principaux partenaires fédéraux, soit la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), Affaires mondiales Canada (AMC), le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) et Élections Canada, ainsi qu'auprès de diverses autres parties prenantes, y compris les partis politiques enregistrés. Des rencontres et des présentations de sensibilisation sur les enjeux communs ont permis de mieux faire connaître son mandat et de favoriser la communication en amont de l'élection.

Le BCEF a participé, à titre d'observateur, au Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections, ce qui a facilité l'échange d'information durant l'élection générale. La CEF a également participé à des exercices de simulation électorale du Protocole public en cas d'incident électoral majeur. Comme par le passé, le BCEF a collaboré étroitement avec Élections Canada avant et pendant les élections partielles et l'élection générale pour assurer une coordination efficace.

De plus, des échanges avec des organismes électoraux provinciaux ont également permis de comprendre les tendances et tirer des leçons des scrutins provinciaux récents. Enfin, le BCEF a déployé d'importants efforts de sensibilisation à l'intention des corps policiers à l'échelle nationale pour clarifier les rôles respectifs en période électorale et favoriser une coordination efficace lorsque des enjeux communs surviennent.

REGARD SUR L'AVENIR



Travaux en lien avec la 45^e élection générale

En 2025-2026, le BCEF continuera de traiter les plaintes liées à la 45^e élection générale, tout en maintenant ses efforts de préparation électorale. Compte tenu du statut minoritaire du gouvernement élu, une élection générale pourrait être déclenchée à tout moment. Tout au long de l'été 2025, le BCEF traitera également les plaintes reçues en lien avec l'élection partielle d'août en Alberta.

Le BCEF prendra note aussi des leçons apprises lors de l'élection générale pour lui permettre d'adapter les mécanismes existants et d'améliorer ses outils. En parallèle, le BCEF poursuivra ses travaux de recherche et d'analyse sur les enjeux émergents de l'environnement électoral. Enfin, l'investissement dans des technologies modernes demeure une priorité pour accroître l'efficacité du bureau. À ce titre, le BCEF explorera l'utilisation des technologies émergentes et de l'intelligence artificielle pour évaluer de quelle manière celles-ci pourraient influencer ses priorités au cours de la prochaine année.

Recommandations de modifications législatives

Comme le prévoit la LEC à la suite d'une élection générale, la CEF préparera un rapport de recommandations pour améliorer le régime d'observation et de contrôle d'application de la loi. Certaines propositions découleront notamment des travaux réalisés en 2024-2025 dans le cadre de l'étude du projet de loi C-65, mort au feuillet à la suite du déclenchement de l'élection générale. Ces recommandations pourraient viser à élargir et renforcer le régime de sanctions administratives pécuniaires, ainsi qu'à finaliser la proposition pour désigner officiellement le BCEF comme destinataire de renseignements du CANAFE, ce qui contribuera à renforcer sa capacité à effectuer son travail de conformité et de contrôle d'application de la loi.

Financement et dotation de postes

Au cours de la prochaine année, le BCEF espère recevoir le financement annoncé par le gouvernement en janvier 2025 pour renforcer ses capacités et disposer des outils nécessaires pour répondre aux défis du contexte électoral actuel. Ce financement permettra aussi de lancer le processus pour doter les postes additionnels prévus dans notre nouvelle structure. Il s'agit d'un appui important pour poursuivre la modernisation du BCEF et bien remplir notre mandat.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS



Vous avez été témoin d'une contravention à la LEC?

Faites-le-nous savoir sans tarder.

Pour traiter votre plainte, nous avons besoin :

- de votre nom complet* et vos coordonnées;
- d'une description détaillée des faits, des circonstances ou des gestes qui pourraient constituer une contravention à la Loi;
- de la date, du lieu, des noms et des coordonnées des personnes impliquées;
- de tout document, photo ou élément de preuve pertinent.

L'évaluation de votre plainte pourrait être retardée si ces renseignements ne sont pas fournis.

Ne tardez pas à nous contacter. Plus vous attendez, plus il peut être difficile pour la CEF de recueillir la preuve nécessaire.

Vous pouvez soumettre des **plaintes anonymes au moyen de notre formulaire en ligne. Dans ce cas, veuillez inclure tous les renseignements ou documents à l'appui de votre plainte, car nous ne pourrions pas vous contacter*

Déposez une plainte

La façon la plus simple et rapide de déposer une plainte est d'utiliser notre [formulaire de plainte en ligne](#).

Vous pouvez aussi nous joindre par :

- **courriel** : info@cef-cce.ca
- **téléphone** : 1-855-759-6740
- **téléscripteur (ATS)** : 1-855-759-6734
- **télécopieur** : 1-800-663-4908 ou 819-939-1801
- **la poste** : Commissaire aux élections fédérales
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6



Commissaire aux élections fédérales

30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6

www.cef-cce.ca

Suivez-nous sur :



[X](#)



[Facebook](#)

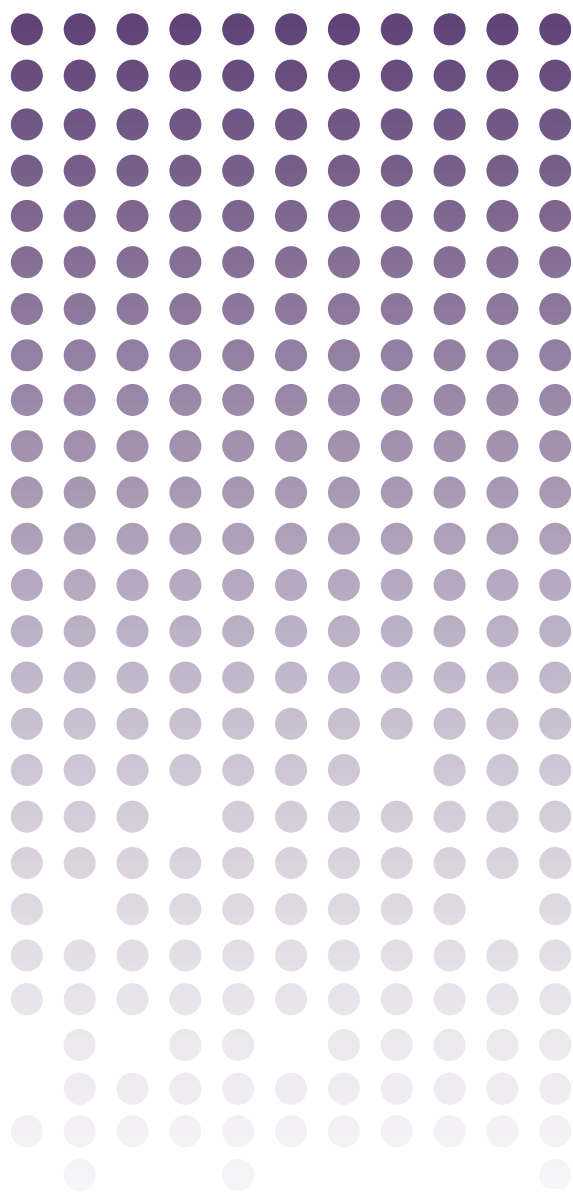


[LinkedIn](#)



[YouTube](#)

Abonnez-vous aux [alertes par courriel](#)



COMMISSAIRE AUX
ÉLECTIONS FÉDÉRALES